

DOMAINE ALPIN
/ SKI AREA

VOTRE STATION
EST LABELLISÉE



LES KARELLIS
Bienvenue !
/ Welcome !

SAISON D'HIVER / WINTER SEASON
du 21 décembre 2024 au 12 avril 2025

SAISON D'ÉTÉ / SUMMER SEASON
du 05 juillet 2025 au 23 août 2025

Achat de forfaits de ski
/ ski pass purchase
www.leskarellis.com

Réservez votre séjour
/ book your stay
www.karellis-reservation.com

Aux Karellis
on s'y retrouve...

Bienvenue aux Familles
Famille Plus
VIVRE ENSEMBLE
DEBILLES EXPERIENCES

AIRES DE PIQUE NIQUE
STATION PIÉTONNE PARCS DE JEUX
ANIMATIONS POUR LES FAMILLES
CLUB ADO MUTUALISÉ
SALLE HORS-SAC

L'univers enfantin
des Amis de KARL

Plongez vos enfants dans
l'univers des amis de
Karl et Karamel,
mascottes des Karellis.

PODCAST POUR LES PETITES OREILLES
MINI DISCO DU MERCREDI
SPECTACLE POUR ENFANT

530 hectares de domaine skiable
125 hectares de pistes balisées
29 pistes

- très facile
 - facile
 - difficile
 - très difficile
 - Télésiège débrayable / disengageable chairlift
 - Télésiège / chairlift
 - Télési / ski lift
 - Neige de culture / artificial snow
 - Piste de luge / sledging strip
 - Piste ludique / playful track
 - Bordercross / bordercross
 - Jardin des neiges / snow garden
 - Restaurant / restaurant
 - Toilettes / WC
 - Table d'orientation / orientation table
 - Table de pique nique / picnic table
 - Vente de forfaits / sale of ski passes
 - Parking / parking
 - Informations / tourist office
- 04 79 59 50 30**
poste de secours
& informations

ECO-ENGAGEMENTS
/ ECO-COMMITMENTS

Utilisation de carburant alternatif pour le
damage
Using alternative fuel for grooming

Exploitation raisonnée des remontées
mécaniques
Reasonable operation of ski lifts

Prolongation de la vie des remontées
mécaniques
Extension of the life of ski lifts

Gestion de l'eau
Water management

Protection de la faune
Wildlife protection

La station des Karellis
s'engage totalement dans la
préservation de son
environnement en étant
labellisée Station Verte.



LES 10 RÈGLES DE BONNE CONDUITE SUR LES PISTES
/ THE 10 RULES OF GOOD CONDUCT ON SKI SLOPES

Règle 1 : Se comporter de manière à ne mettre
personne en danger.
*Rule 1: Behave in a way that does not endanger
anyone.*

Règle 2 : Adapter sa vitesse et son comporte-
ment à ses capacités, à la piste et à la météo.
*Rule 2: Adapt your speed and behavior to your
abilities, the track and the weather.*

Règle 3 : Choisir une trajectoire qui assure la
sécurité de skieur en aval.
*Rule 3: Choose a trajectory that ensures the
safety of the skier downstream.*

Règle 4 : Dépasser de manière assez large pour
éviter les évolutions du skieur doublé.
*Rule 4: Overtake wide enough to prevent the
overtaken skier from moving forward.*

Règle 5 : S'assurer de pouvoir s'engager sans
danger sur une piste ou un terrain d'exercice.
*Rule 5: Make sure you can safely enter a track or
practice area.*

Règle 6 : En cas de chute, libérer la piste le plus
vite possible.
*Rule 6: In the event of a fall, get off the track as
quickly as possible.*

Règle 7 : Utiliser le bord de la piste pour
remonter ou descendre la piste.
*Rule 7: Use the edge of the track to go up or
down the track.*

Règle 8 : Tout skieur doit respecter la
signalisation.
Rule 8: All skiers must follow the signs.

Règle 9 : Toute personne devra porter secours
en cas d'accident.
*Rule 9: Everyone must provide assistance in the
event of an accident.*

Règle 10 : Impliqué dans un accident ou simple
témoin, faire connaître son identité.
*Rule 10: Involved in an accident or a bystander,
disclose identity.*

